



Haute-Saône

Affaire suivie par Zina Guemazi

Tél : 03.84.23.13.39

Mail : zguemazi.mairie@orange.fr

Plancher-Bas, le 9 mai 2022.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2022

Etaient présents :

Luc SENGLER – Bruno GAUCHON - Patricia REINGPACH - Luc JACQUEY - Marie-Josèphe RABBE – Eric BOILLETOT – Michelle HOSOTTE – Tiphaine WILT - Vincent THOUVENOT – Marianne BEURIER - Valérie STOCKMART - Michel BORDENET - Laëtitia CARDOT.

Etaient absents :

Franck JEANDENANT a donné pouvoir à Eric BOILLETOT.
Michel PETITCUENOT a donné pouvoir à Michelle HOSOTTE.
Anthony LAMBOLEY – Albert JACOBS – Angélique CLAUDEL.

Monsieur le maire rappelle l'ordre du jour :

1. Informations diverses.
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2022.
3. Compte administratif 2021.
4. Compte de gestion 2021.
5. Affectation du résultat.
6. Choix des entreprises pour la rénovation de l'école du Mont.
7. Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2022.

Le procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

POUR : 16 voix (dont 2 pouvoirs) – CONTRE : 0 voix – ABSTENTIONS : 0.

2. Compte de gestion 2021 et Compte administratif 2021.

Pour évoquer le compte administratif et le compte de gestion, le maire précise qu'il quittera la pièce et propose de laisser, sur le sujet, la parole à Monsieur Bruno GAUCHON, 1^{er} adjoint, en charge du budget.

Monsieur le maire propose donc que monsieur Gauchon soit ainsi proposé comme président de séance jusqu'au retour du maire après le vote.

Monsieur Gauchon prend la présidence du conseil temporairement et le maire se retire.

Monsieur Gauchon prend alors la parole.

2021 est, encore une très bonne année d'un point de vue financier !



Un grand merci à tous les acteurs qui, au quotidien, consacrent beaucoup de temps et d'énergie à rechercher et à mettre en œuvre des solutions permettant d'obtenir le meilleur « rapport qualité/prix»: les élus, les employés municipaux, les enseignants, les pompiers et les associations subventionnées par la commune.

Le programme des investissements a été engagé conformément aux prévisions, avec notamment :

- Des recettes de 1 095 511 EUR, constituées à 64% de l'excédent de fonctionnement 2020 ; le reste provenant des taxes d'aménagement, du fonds de compensation de la TVA, des cessions et des subventions (ces dernières faisant d'ailleurs l'objet d'une recherche et d'un suivi méticuleux). Aucun recours à un nouvel emprunt n'a été nécessaire.

- Des dépenses, incluant :

- 133 801 EUR de remboursement du capital des emprunts (auxquels il faut ajouter, dans la section fonctionnement, 65 785 EUR pour les intérêts),
- 797 224 EUR consacrés aux nouveaux investissements, et consistant principalement en :
 - Agencements & aménagements (passerelle Chemin des Pierres, abri bus).
 - Bâtiments scolaires (toiture école primaire, menuiseries et cuisine école maternelle).
 - Réhabilitation du presbytère.
 - Réfection des façades de l'église.
 - Réhabilitation de la gare du Tacot.
 - Aménagement de l'entrée du village et vers la gare du Tacot (trottoirs, ...).
 - Voiries en enrobé.
 - Création de quai-bus.
 - Aménagement piétonnier le long du Rahin.
 - Reconstruction des ponts (Maitrise d'Ouvrage).
 - Achat de matériel et outillage (micro-tracteur, défibrillateurs, signalisation, ...).
 - Achat de mobilier, électroménager et électronique (équipements du presbytère, mobilier et électroménager pour l'école maternelle, étagères pour les ateliers).
 - Travaux en forêt

Certaines dépenses (principalement les voiries et réseaux) et recettes (subventions, ...), engagées mais non comptabilisées en 2021, constituent les restes à réaliser à reporter.

La section investissements reste ainsi « dans le vert » avec un résultat net comptable de +163 136 EUR pour 2021.

Au niveau du fonctionnement, les efforts pour maîtriser les dépenses, tout en améliorant le niveau de services à la population et d'animations du village, continuent de porter leurs fruits et permettent de dégager un excédent de 509 771 EUR. En retrait par rapport à l'année dernière, en raison principalement du prélèvement de 85 000 € par la CCRC sur le fonds de concours, ce qui va réduire de facto la capacité d'investissements sur les fonds propres en 2022, et contraindre également à optimiser davantage nos coûts de fonctionnement.

Le programme d'entretien du patrimoine communal s'est poursuivi et est resté à niveau soutenu, avec 176 194 € de dépenses pour nos bâtiments, nos voiries et notre forêt.

Globalement, fonctionnement plus investissements, le résultat net cumulé 2021 est très largement excédentaire et s'établit à 799 296 EUR.



Résultats de l'exercice et cumulés, en €

COMPTE ADMINISTRATIF		PREVU 2021	REALISE 2021	REPORTS 2020	RAR A REPORTER	RESULTAT CUMULE 2021	RESULTAT CUMULE 2020
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	1 119 000,00	1 174 647,00	0,00		509 771,33	697 626,31
	RECETTES	1 584 000,00	1 684 418,33	0,00			
INVESTISSEMENTS	DEPENSES	1 083 000,00	932 374,43	0,00	82 000,00	313 524,98	161 188,34
	RECETTES	1 166 626,31	1 095 511,07	126 388,34	106 000,00		
RESULTAT NET						823 296,31	858 814,65

COMPTE DE GESTION			REALISE 2021	REPORTS 2020		RESULTAT CUMULE 2021	RESULTAT CUMULE 2020
FONCTIONNEMENT	DEPENSES		1 174 647,00	0,00		509 771,33	697 626,31
	RECETTES		1 684 418,33	0,00			
INVESTISSEMENTS	DEPENSES		932 374,43	0,00		289 524,98	126 388,34
	RECETTES		1 095 511,07	126 388,34			
RESULTAT NET						799 296,31	824 014,65

Bilan financier des principaux investissements

- **Presbytère :**
 - Coût total : 720 178 €
 - Subventions : 355 677 € (49,4%)
 - Reste à charge commune : 364 501 € (50,6%)
- **Eglise :**
 - Coût total : 189 015 €
 - Subventions : 49 703 € (26,3%)
 - Reste à charge commune : 139 312 € (73,7%)
- **Trottoirs et quai bus (entrée village) :**
 - Coût total : 171 615 €
 - Subventions : 40 201 € (23,4%)
 - Reste à charge commune : 131 414 € (76,6%)

Il est demandé d'approuver le compte de gestion 2021



Il est demandé d'approuver le compte administratif 2021

POUR : 16 voix (dont 2 pouvoirs) – CONTRE : 0 voix – ABSTENTIONS : 0 voix.

3. Affectation du résultat.

Il est demandé d'affecter la totalité du résultat aux recettes d'investissements 2022 : Excédent de fonctionnement 2021, soit 509 771,33 € :

Pour information, la totalité de l'excédent d'investissement 2021, soit 163 136,64 €, est automatiquement affectée au solde d'exécution d'investissement reporté 2022.

POUR : 16 voix (dont 2 pouvoirs) – CONTRE : 0 voix – ABSTENTIONS : 0 voix.

Retour du maire en séance qui reprend la présidence du conseil municipal.

4. Choix des entreprises pour la rénovation de l'école du Mont.

Pour rappel, l'AO est constitué de 4 macros-lots :

- Macro-lot 01 : Terrassement - VRD
- Macro-lot 02 : Clos Couvert - Partition –Finition
- Macro-lot 03 : Electricité - Courant faible
- Macro-lot 04 : Chauffage – Ventilation - Plomberie

6 entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

- EUROVIA
- ROGER MARTIN
- BTS
- AUBE
- GEBTP
- ESPACE ELEC

Rappel des critères d'évaluation des offres :

Pour chaque lot, l'offre la plus avantageuse sera choisie à la suite d'un classement multicritère, selon les critères définis ci-après :

1. Critère Prix : sur 60 points selon formule de notation suivante :
60 x montant offre la plus basse / montant de l'offre étudiée
2. Critère technique : sur 40 points

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire ou dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un concurrent, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation. Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

1/ Ouverture des plis.

Il est précisé que les dossiers transmis étaient complets.

JBI s'est chargé réaliser l'analyse technique pour établir la notation du « critère technique »



- **Critère prix :**

Notation = 60 x (Montant de l'offre la mieux disante / Montant de l'offre du candidat).

A/ Macro-Lot 1 - Terrassement - VRD

2 entreprises ont répondu :

- EUROVIA – ZI Rue des Bûchets 90800 BAVILLIERS.
- ROGER MARTIN – 9 route de Montbéliard 90400 ANDELNANS.

Nom	Offre HT	Correction offre / Négociations HT	Base + options HT RETENUES	Note prix sur : 60	Moins disant	Note technique sur : 40	Note Globale sur : 100
ROGER MARTIN	129 947.30	-5 343.81	124 603.49	60	X	40	100
EUROVIA	197 809.20	/	197 809.20	38		40	78

Conclusion macro-lot 1 - Terrassement - VRD : l'offre la mieux disante et remplissant les critères techniques est l'offre de l'entreprise ROGER MARTIN.

Il est demandé de valider l'offre de l'entreprise ROGER MARTIN, offre la mieux disante et remplissant les critères techniques.

POUR : 16 voix (dont 2 pouvoirs) – CONTRE : 0 voix – ABSTENTIONS : 0 voix.

B/ Macro-lot 02 : Clos Couvert - Partition –Finition

2 entreprises ont répondu :

- AUBE (Aire Urbaine Bâtiment Environnement) 1 Avenue de la Gare 90400 MEROUX.
- GEBTP :
 - SASU CRRI 2000 61 Faubourg de Besançon 25200 MONTBELIARD - Entreprise générale Pilotage et coordination de chantier
 - Entreprise DPL SELLI 30 Rue René Girardot ZI Les Arbletters 25400 AUDINCOURT - Plâtrerie peinture faux plafonds.



Nom	Offre HT	Correction offre / Négociations HT	Option 02.1	Option 02.2	Option 02.3	Base + options HT RETENUES	Note prix sur : 60	Note technique sur : 40	Note Globale sur : 100
L'AUBE	399 806.00	-11 196.00	9 660.00	7 600.00	7 400.00	388 610.00	60	40	100
CRR2000	444 290.20	-7 600.00	7600.00	NC	NC	436 690.20	53	40	93

Conclusion macro-lot 2 - Clos Couvert - Partition –Finition : l'offre la mieux disante et remplissant les critères techniques est l'offre le groupement d'entreprises AUBE.

Il est demandé de valider l'offre du groupement d'entreprises AUBE, offre la mieux disante et remplissant les critères techniques.

POUR : 16 voix (dont 2 pouvoirs) – CONTRE : 0 voix – ABSTENTIONS : 0 voix.

C/ Macro-lot 03 : Electricité - Courant faible

1 seule entreprise a répondu : Espace Elec – PLANCHER-BAS.

Nom	Offre HT	Brut vérifié HT	Correction offre / Négociations HT	Base + options HT RETENUES	Note prix sur : 60	Note technique sur : 40	Note Globale sur : 100
ESPACE ELEC	31 129.00	31 129.00	/	31 129.00	60	40	100

Conclusion macro-lot 3 – Electricité – courant faible : l'offre la mieux disante et remplissant les critères techniques est l'offre de l'entreprise ESPACE ELEC, seule entreprise à avoir répondu à l'appel d'offres.

Il est demandé de valider l'offre de l'entreprise ESPACE ELEC, offre la mieux disante et remplissant les critères techniques.

POUR : 16 voix (dont 2 pouvoirs) – CONTRE : 0 voix – ABSTENTIONS : 0 voix.



D/ Macro-lot 04 : Chauffage – Ventilation - Plomberie

1 seule entreprise a répondu : Bâtiments Travaux Services – ROYE – 6 Voie de Lure 70200 LURE

Nom	Offre HT	Brut vérifié HT	Correction offre / Négociations HT	Base + options HT	Base + options HT RETENUES	Note prix sur : 60	Note technique sur : 40	Note Globale sur : 100
BTS	82 746.70	82 746.70	-1 560.00	81 186.70	81 186.70	60	40	100

Conclusion macro-lot 4 – Chauffage – Ventilation Plomberie : l'offre la mieux disante et remplissant les critères techniques est l'offre de l'entreprise Bâtiments Travaux Services, seule entreprise à avoir répondu à l'appel d'offres.

Il est demandé de valider l'offre de l'entreprise Bâtiments Travaux Services, offre la mieux disante et remplissant les critères techniques.

POUR : 16 voix (dont 2 pouvoirs) – CONTRE : 0 voix – ABSTENTIONS : 0 voix.

Rapport d'analyse des offres de l'Ensemble des lots								
Entreprise mieux disante proposée par le MOE				Estimation du lot	Base vérifiée HT	Base corrigée + options Retenues HT	Ecart % Base + Options retenues / Estimation	Observations
Macro lot	Nom du lot	Nom de l'entreprise	Adresse					
Macro lot 01	TERRASSEMENT - VRD	ROGER MARTIN	9 Route de Montbéliard 90400 ANDELNANS	96 984.00 €	129 947.30 €	124 603.49 €	28%	
Macro lot 02	CLOS COUVERT - PARTITION - FINITION	L'AUBE	1 avenue de la gare TGV 90400 MEROUX	382 885.00 €	399 806.00 €	388 610.00 €	1%	
Macro lot 03	ELECTRICITE COURANT FAIBLE	ESPACE ELEC	2 rue Chaperottes 90300 LA CHAPELLE-SOUS-CHAUX	33 552.00 €	31 129.00 €	31 129.00 €	-7%	
Macro lot 04	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE	BTS	6 voie de Lure 70200 ROYE	78 767.00 €	82 746.70 €	81 186.70 €	3%	
Ensemble des lots				Estimation AVP	Base vérifiée HT	Base négocié + options Retenues HT	Ecart % / Estimation	Observations
				592 188.00 €	643 629.00 €	625 529.19 €	5.63%	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h15.

Luc SENGLER

Maire de Plancher-Bas

